

# **LA SEMAINE PARCOURS DE SOINS.**

## **REGLEMENT INTERIEUR**

**L'URPS des masseur-kinésithérapeutes d'Occitanie (URPS MK Occitanie), le CSSR la Clauze et l'Association Nationale pour la Promotion du Parcours de soins (ANPPS), ci-après dénommés « les organisateurs », ont souhaité créer une semaine de mobilisation sur le parcours de soins, dont la thématique 2021 est la personne âgée.**

**Dans le cadre de cette semaine, tous les intervenants auprès de personnes âgées peuvent proposer, organiser, concrétiser les actions qu'ils souhaitent effectuer, sous leur propre responsabilité.**

**Les organisateurs recensent les actions proposées, en assurent la visibilité à travers la couverture médiatique avec en particulier une remise de prix et le site internet ressource de l'évènement.**

### **1 LA SEMAINE PARCOURS DE SOINS**

La 4<sup>ème</sup> édition de la semaine parcours de soins, un projet co portée par le CSSR La Clauze , l'Anpps et l'Urps MK Occitanie ,avec le soutien de l'ERVDP(Equipe Régionale Vieillesse et Prévention de la Dépendance) et du Gérontopole Pierre Pfitzenmeyer, a lieu du 13 au 18 septembre 2021.

Il s'agit d'un événement annuel organisé et coordonné par des professionnels de santé qui a pour objectif principal de promouvoir le parcours de soins en faisant participer l'ensemble des intervenants en gériatrie.

L'édition 2021 est consacrée à la personne âgée.

Elle met en avant :

- la promotion des bonnes pratiques auprès des soignants.
- la sollicitation des capacités et le maintien de l'autonomie des patients / résidents.

### **2 LES ORGANISATEURS**

L'URPS MK Occitanie,  
285 Rue Alfred Nobel,  
34000 Montpellier

Le cssr La CLAUZE,  
12170 st jean Delnous

L'anpps association nationale pour la promotion du parcours de soins  
256 avenue de grande Bretagne  
31300 TOULOUSE

organisent la semaine parcours de soins 2021.

### **3 QUI PEUT PARTICIPER ?**

Peuvent participer

- L'ensemble des professionnels intervenant auprès des personnes âgées
- Les professionnels de santé libéraux et salariés.
  - Les établissements sanitaires.
  - Les établissements médico-sociaux.

L'appel à participation peut être lancé par l'intermédiaire :

- d'un mail adressé aux établissements concernés par le défi,
- du site internet de l'association : [www.anpps.fr](http://www.anpps.fr),
- du site internet de l'urps mk Occitanie : [www.urps-mk-occitanie.fr](http://www.urps-mk-occitanie.fr),
- du site internet du cssr la Clauze: [www.laclauze.fr](http://www.laclauze.fr),
- des réseaux sociaux (Facebook, Instagram...)

La participation à la semaine implique l'acceptation entière et sans réserve par les participants du présent règlement.

### **4 LE PROGRAMME.**

1 - **Les actions proposées** de la Semaine du Parcours de Soins :

- **Le défi TADDA (assis-debout) (règlement de participation cf Annexe 1)**
- **Le défi HOLA FLASHMOBILITE (en vidéo) (règlement de participation cf Annexe 2)**
- **Le Bonjour Debout**

## **- Les Ans'JEUX de l'autonomie**

### **Chaque participant peut proposer une action de sa propre initiative**

Les actions proposées ne le sont qu'à titre indicatif et nécessitent la validation et l'intervention des professionnels de santé prenant en soin le patient/résident. Toute action effectuée dans le cadre de la semaine parcours de soins se fait sous la responsabilité de son auteur.

### **2 - La journée d'échanges transdisciplinaires :**

le jeudi 16 septembre au CSSR La Clauze (Aveyron)

### **3- La soirée visioconférence :**

le jeudi 16 septembre de 19h à 21h30.

*"la prise en soins facilitée, soignants et patients gagnants.*

## **5.VALIDATION DE L'INSCRIPTION.**

Le formulaire de participation est à renseigner directement en ligne.

En cas de problème vous pouvez contacter :

parcoursdesoins@gmail.com

L'étude des résultats par le jury aura pour but :

Les organisateurs se réservent le droit de ne pas sélectionner un dossier de participation qui ne correspondrait pas pleinement aux critères mentionnés dans le présent règlement.

## **6.LES PRIX**

En plus des effets positifs sur les capacités fonctionnelles des patients/résidents et la réduction de la pénibilité du travail des soignants, les inscrits bénéficieront d'une visibilité médiatique et pourront afficher leur participation, entre autres par l'apposition du sticker fourni par l'ANPPS et le référencement sur le site : <https://www.anpps.fr/>

Un sticker de participation sera remis à chaque professionnel libéral et établissement inscrit pour leur engagement pour le maintien de l'autonomie

La remise de prix sera digitalisée et aura lieu lors de la soirée visioconférence du jeudi 16 septembre 2021.

Le jury nommé conjointement par l'anpps, l'urps -mk-Occitanie , le CSSR la Clauze, sera composé de références en gériatrie et attribuera les trophées du défi TADDA et de la HOLA Flashmobilité.

Les Lauréats du défi TADDA et de la HOLA Flashmobilité recevront un trophée, conformément aux règlements intérieurs de ces défis.

Les résultats seront annoncés par les organisateurs et relayés dans nos publications, sur notre site internet et les réseaux sociaux.

D'autre part, les organisateurs se réservent le droit de réaliser un reportage vidéo pour présenter la « semaine parcours de soins ».

Les vidéos réalisés pourront être notamment diffusées sur le site internet des organisateurs, sur les réseaux sociaux (Facebook, Instagram, twitter...) et leurs chaines You tube.

## **7.DONNEES PERSONNELLES.**

Les informations recueillies sur le formulaire de participation au présent jeu ont pour finalité de vous permettre de participer à « la semaine parcours des soins » et de recevoir des informations et documentations nécessaires au bon déroulement de l'évènement.

Les données à caractère personnel des participants ne seront pas conservées au-delà du délai d'un an après la date de remise des prix des prix.

Les données collectées dans ce cadre sont à l'usage exclusif des organisateurs. Elles pourront être utiliser pour contacter ultérieurement les participants afin de leur adresser des publications et /ou de leur proposer d'autres manifestations organisées par l'ANPPS.

Pour toute question concernant la RGPD, écrire à :

[parcoursdesoins@gmail.com](mailto:parcoursdesoins@gmail.com)

## **8.RESPONSABILITES**

La responsabilité des organisateurs ne saurait en aucun cas être engagée en cas d'éventuel dysfonctionnement du mode de participation au présent jeu concours.

La responsabilité des organisateurs ne saurait être engagée et aucune réparation ne pourrait être demandée si le présent jeu concours devait être modifié, reporté ou annulé partiellement ou totalement.

Les organisateurs se réservent la possibilité d'invalider à tout moment et sans préavis la participation d'un établissement qui n'aurait pas respecté le présent règlement.

La responsabilité des organisateurs ne pourra en aucun cas être engagé, pour tout dommage immatériel, matériel et corporel résultant d'une des actions inscrites dans le cadre de la semaine, aucune réparation ne pourra être demandée. Les actions proposées par les organisateurs ne le sont qu'à titre indicatif, les organisateurs créant le « cadre de visibilité », mais n'organisent pas les actions proprement dites. Ils rappellent la nécessité de leur validation par des professionnels de santé et l'intervention de ceux prenant en soin le patient/résident. Toute action effectuée dans le cadre de la semaine du parcours de soins s'effectue sous la responsabilité exclusive de son auteur.

Les organisateurs n'ont pas de droit de regard sur les conditions d'organisation et de mises en places des actions menées par les acteurs inscrits.

